

Délibération du Comité Syndical
Séance du 21 février 2022

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présents : 24
Votants : 24

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle Paul LEGRY de Richebourg, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 14 février 2022.

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 14 février 2022.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, PAILLART David, Jérôme DEMULIER, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, BAUDE Philippe, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

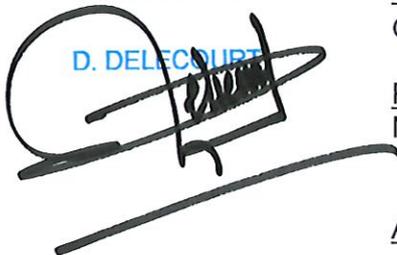
Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

23/02/2022
Et publication du :
28/02/2022

Absents : Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis.

Procurations :
Néant.

Le Président
D. DELECOURT



A été nommé secrétaire : Monsieur DEMULIER Jérôme.

2022/02/N°7

Domaine d'Intervention : Finances

AVENANT CONVENTIONNEMENT CPO
MISSION ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU REVENU SOLIDARITE
ACTIVE

Considérant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) qui a été conclue entre le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et le SIVOM de l'Artois pour la période 2018-2021.

Considérant que la Direction des Politiques d'Inclusion Durable (DPID) du Département a mis en place dans le cadre de son appel à projets 2022, un dépôt 100% dématérialisé pour la demande de subvention annuelle relative à la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Pour rappel, le Conseil Départemental alloue une subvention annuelle de 50 000 € pour la compétence relative à la mise en œuvre du dispositif référent solidarité.

Les actions d'Insertion sociale sont destinées à lever les freins d'accès ou de retour à l'emploi durable. Elles sont proposées par les référents Solidarité et inscrites dans le Contrat d'Engagements Réciproques signé avec chaque bénéficiaire du RSA.

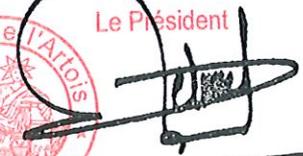
Le Président demande à l'Assemblée, l'autorisation de signer l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président du SIVOM à signer avec le Conseil Départemental du Pas-De-Calais l'avenant de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

 Le Président

D. DELECOURT

REÇU LE 24 FEV. 2022



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.